

Commission Extra-municipale Urbanisme - réunion du 06.07.17

Compte-rendu

Présences :

- Mairie de Vialas : Vanessa ALBARET (1ère adjointe), Michel BOULANGER (conseiller municipal)
- Citoyens : Eric COMPANS, Martine SILLON, Roland MOUSQUES
- Bureau d'Etude ROBIN & CARBONNEAU : Benoît ROBIN
- Parc National des Cévennes : Stephan GARNIER (Délégué Territorial)
- CAUE : Caroline ENTRAYGUES

Excusés :

- Michel REYDON (Maire de Vialas)

Rapporteur : MB

Introduction

- Cette réunion est intégrée au travail mené par l'équipe municipale sur l'élaboration d'un PLU pour la commune. Elle constitue la première étape dans la constitution du PADD (Plan d'Aménagement de Développement Durable). Ceci explique la participation de BR.
- Elle sera centrée sur la problématique de l'aménagement du centre bourg. L'idée est de réfléchir aux avant-projets élaborés par l'équipe municipale en coloration étroite avec le CAUE. La réunion commencera donc par une présentation de ces avant-projets par CA. Il est à noter que le centre bourg fait l'objet d'une des deux OAP (Orientation d'Aménagement et de Programmation) dans la mission confiée par la municipalité au Bureau d'Étude Robin & Carbonneau.
- Le PNC est associé à la démarche du PLU depuis son initiation, ce qui explique la présence de SG.

Présentation des avant-projets du CAUE

Il est rappelé que des éléments ne constituent que des premières approches, qui restent encore totalement ouvertes aux débats et aménagements. Néanmoins vu le niveau de cohérence atteint, la municipalité a jugé utile d'entamer le débat à propos de ceux-ci avec les membres de la comex.

CE fait la [présentation des avant-projets](#), d'abord dans leur globalité puis secteur par secteur.

Principaux éléments de la discussion

- Problématique de **la rue Haute**, dont le statut actuel est à la fois celui de route (RD37) et de rue. L'objectif serait de privilégier le statut de rue. Une stagiaire du PNC travaille actuellement sur des propositions pratiques permettant de favoriser cette évolution (un retour est prévu fin juillet, qui sera communiqué via le blog de la comex urbanisme). Il est également fait remarquer la mutation, peut-être toujours en cours, de commerces en habitations (occupées ou non). Il serait souhaitable de favoriser le maintien et l'installation de commerces sur la rue afin de favoriser ce statut. Le rétrécissement de l'entrée ouest et les aménagements en bordure de la place de la Gendarmerie devraient également y concourir.

- **Création d'un parking** face à la zone de tri sur la route de la Maison de Retraite. Ce projet permettra de soulager le centre bourg et, en particulier, de diminuer l'impact du stationnement sur la rue Haute. Une grande vigilance sera accordée à l'intégration paysagère du projet (travail en cours avec le PNC, intervention de la DDT programmée fin août).
- Deux versions radicalement distinctes de l'aménagement de la **place de la Gendarmerie** sont discutées. En effet quelques personnes, dans les retours du questionnaire, ont proposé la construction d'un étage au niveau de la RD, celui-ci devant recevoir diverses animations tandis que le niveau de place serait consacré au stationnement de véhicules. Il y a un accord sur la centralité et la nécessaire polyvalence du lieu.
- La question de l'occupation des locaux du **rez-de-place** de l'immeuble de l'**ancienne Gendarmerie** est amplement discutée : impossibilité d'y installer un débit de boisson (proximité du Collège), commerce ? (mais alors au détriment de la rue Haute?), local communal associatif et/ou muséal (mais problématique de l'augmentation considérable du nombre de locaux communaux, avec les coût d'entretien qui y sont directement liés). Il est noté l'importance de la polyvalence de ce lieu.
- L'espace constitué du plateau sportif, de la Maison de Temps Libre, de l'école et de l'aire de jeu (+ jardin partagé, non géré par la municipalité) est identifié comme un **pôle jeunesse**, dont la liaison au centre bourg serait à améliorer.
- La question du **flux de trafic routier** est également largement discutée. Les principales considérations sont :
 - Le trafic poids lourd ne peut être envoyé vers la RD998 car nombreux ouvrages fragiles (en poids et plus encore en largeur) entre Miller et Le Travers.
 - Le trafic léger par contre pourrait emprunter cette route, ne serait-ce qu'en période estivale, diminuant dès lors la fréquentation de route du Haut.
 - Dès lors néanmoins se poserait la question de la visibilité du centre bourg, notamment des commerces. Des 'ouvertures visuelles attractives' seraient à aménager à l'entrée ouest et à hauteur de la mairie, avec placement de plateaux ralentisseurs, panneauutage très visible et renvoi vers des emplacement de stationnement proches.
 - La perspective – à moyen terme - d'un lien à créer entre les deux RD doit être intégrée dans le PLU. Celui-ci pourrait être envisagé à l'est ou à l'ouest de la Gourdouze. Dès lors le trafic pourrait se faire à sens unique sur chacun des deux RD.

La Mairie de Vialas remercie chaleureusement les différents participants pour leur présence et leur apport.